

AUTRES SITUATIONS :

- **Pour les enfants nés en Suisse :**

La demande de transcription auprès du service état civil de Nantes doit avoir été déposée.

- **Pour les premières demandes à la suite d'une naturalisation :**

L'acte de naissance transcrit doit être fourni, le Journal Officiel ne suffit pas.

- **Changement de nom :**

- Acte de mariage
- Jugement de divorce m'autorisant à utiliser le nom d'usage
- Acte de naissance portant la mention
 - **Si je suis veuf (ve) :**
- Acte de décès du (de la) conjoint (e)

N'hésitez pas à nous interroger pour d'autres situations (tutelle, émancipation...) d'autres justificatifs seront nécessaires.

Passeport / Carte d'identité

	Première demande : Gratuit
	Renouvellement : Gratuit
	Perte ou vol : Timbre fiscal à 25€
	Majeur : Timbre fiscal à 86€
	Mineur de 15 à 18 ans : timbre fiscal à 42€
	Mineur de moins de 15 ans : timbre fiscal à 17€
Votre RDV : Chaque demandeur, majeur ou mineur, doit être présent au rdv.	

1- Je fais ma pré-demande sur internet :

 <https://ants.gouv.fr/>

Il faut connaître la date et le lieu de naissance de ses parents.

2- Je prends rendez-vous à France Services

 <https://www.morteau.org>

 03 81 68 56 96

3- J'apporte à mon rendez-vous :

- le numéro de la pré-demande
- 2 photos d'identité de **moins de 6 mois**
- ma carte d'identité et mon passeport
- **1 justificatif de domicile** de moins d'un an :
 - Facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone (fixe ou mobile)
 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
 - Taxe foncière
 - Quittance de loyer d'un organisme social ou agence immobilière

- Titre de propriété (acte notarié)
- Attestation d'assurance logement de moins d'un an à la date de dépôt de la demande
- Relevé de la CAF (Caisse d'allocations familiales) mentionnant les aides liées au logement de moins d'un an à la date de dépôt de la demande

Pour un mineur :

La carte d'identité ou passeport du parent + justificatif de domicile du parent

- **En cas de garde alternée** : papiers d'identité et justificatifs de domicile des 2 parents + jugement ou convention parentale définissant la garde alternée.

Si je suis hébergé :

- Attestation d'hébergement
- Carte d'identité de l'hébergeur
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeur